



angers Loire métropole

communauté d'agglomération



→ TRAMWAY

Inauguration Centre Technique des transports Mardi 15 décembre 2009

DOSSIER DE
PRESSE

15/12/2009



SOMMAIRE

1. Angers, une métropole en développement.....	p. 3
2. Un chantier ouvert aux Angevins.....	p. 5
3. Architecture	p. 5
4. Fonctionnement	p. 6
5. Écologie	p. 8
6. En chiffres	p. 8
7. Les travaux	p. 9

Relations presse

Corine BUSSON-BENHAMMOU

corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Tél. : 02 41 05 40 33 - Fax : 02 41 05 39 29

➔ 1. Angers, une métropole en développement

Les 283 000 habitants d'Angers Loire Métropole en font la 3^{ème} agglomération du Grand Ouest. Vraie métropole disposant d'un haut degré de prestations, d'offre culturelle, d'établissements d'enseignements, Angers est une ville du bien-vivre à 1h30 de Paris en TGV.

Au-delà de son dynamisme économique et culturel, le territoire angevin développe de nombreux projets destinés à améliorer la qualité de vie de ses habitants. Conception d'un quartier durable, opération de rénovation urbaine sur cinq quartiers, construction d'un grand parc d'activités commerciales dédié à l'équipement de la maison.... autant de projets qui redessinent petit à petit le visage de cette métropole résolument moderne et dynamique. Au cœur de cette transformation, la construction de la première ligne de tramway dont les travaux ont débuté en 2007. L'objectif ? Faciliter les déplacements en améliorant la desserte de l'agglomération et en favorisant les modes de transport doux.

Un territoire attaché au développement durable

La confluence de la Loire et des quatre autres rivières (la Maine, la Sarthe, le Loir et la Mayenne) fait que la nature est très présente jusqu'au cœur d'Angers. Pour préserver cet environnement privilégié, Angers s'est engagée historiquement dans une démarche respectueuse du développement durable.

>> Historique

1992 : adoption d'une charte pour l'écologie urbaine
1996 : adhésion à la charte d'Aalborg, charte européenne des villes durables
1999 : lancement du projet « Angers, ville durable » ; association avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie; création d'une mission développement durable
2000 : mise en place du premier plan d'actions Agenda 21 à l'échelle de la ville
2002 : organisation des rencontres nationales du développement durable « Rio +10, l'après Johannesburg »
2004 : création de l'Observatoire européen des bonnes pratiques qui a pour mission de recenser les actions innovantes en matière de développement durable et de tisser un réseau d'échanges et de savoirs au service des collectivités territoriales
2006 : mise en place du premier plan d'actions Agenda 21 à l'échelle de l'agglomération

Trouver le juste équilibre entre développement et qualité de vie est une préoccupation majeure des élus municipaux et communautaires. Ainsi, pour chaque projet, une réflexion est menée sur les impacts sociaux et environnementaux de la réalisation mais aussi de l'usage des aménagements.

À ce titre, Angers - reconnue comme une référence - a été récompensée à plusieurs reprises.

>> Récompenses

- Premier prix spécial collectivités territoriales dans le cadre du festival FIMBACTE, fédérant chaque année les acteurs de la construction et de l'environnement, pour la mise en ligne du projet « Angers, ville durable » (2002)
- Trophée Éco-actions pour la mise en place de son agenda 21 (2002)
- Rubans du développement durable pour la mise en place de son agenda 21 (2002)
- Prix de l'urbanisme durable remis dans le cadre des journées nationales d'échanges des acteurs de la rénovation urbaine (2009)

La construction de la première ligne de tramway

Longue de 12 kilomètres, la ligne A du tramway reliera en 25 stations, et en moins de 37 minutes, Avrillé (au Nord) à Angers – La Roseraie (au Sud). Elle desservira :

- 57 000 habitants et 21 000 emplois à moins de 400m
- Avrillé, seconde ville de l'agglomération avec ses 13 000 habitants. Le tramway participera à la redynamisation de son centre-ville, renforcera son attractivité commerciale et accompagnera l'aménagement de nouveaux quartiers (plus de 2 400 nouveaux logements)
- Le parc du végétal « Terra Botanica », outil de promotion de la filière végétale angevine et des savoir-faire locaux, porteur d'une vaste ambition économique et touristique pour tout le département
- Le futur quartier « Les hauts de Saint-Aubin » de 100 hectares et notamment son pôle d'activités de 50 000m² (plusieurs milliers d'emplois tertiaires)
- Les grands équipements : le CHU (3 000 visites par jour, plus de 6 000 salariés, premier employeur du département), les pôles universitaires de médecine, Saint-Serge (plus de 3 500 étudiants) et l'UCO, la cité administrative (1 500 emplois)
- Angers, première ville de l'agglomération avec 156 000 habitants. Le tramway consolidera son centre-ville avec l'extension de l'espace piéton, contribuera à la dynamisation en cours du bas du centre-ville et participera à terme à la reconquête de la voie des berges

- Les gares SNCF (11 000 voyageurs par jour en moyenne) et routière. Le tramway appuiera ainsi le développement du futur quartier d'affaires « Gare + » (implantation de 60 000m² d'activités de service, de 200 à 250 logements et de commerces)
- Le quartier de La Roseraie en pleine Opération de Renouvellement Urbain

Outre la construction de la ligne, le projet implique d'autres aménagements tels que la construction (en cours) du pont Confluences au-dessus de la Maine, l'aménagement de parkings-relais ou encore la construction d'un Centre Technique des Transports, inauguré aujourd'hui.

➔ 2. Un chantier ouvert aux Angevins



Le chantier du centre technique des transports mixte tramway/bus a été inauguré le mercredi 19 septembre 2007 par Jean-Claude ANTONINI, Président d'Angers Loire Métropole, en présence de Frédéric ROLLAND, architecte, et des entreprises retenues pour sa construction.

Implanté dans la partie nord de la ligne de tramway, à proximité de la station « Parc du Végétal – Terra Botanica », le centre technique des transports a vu débuter ses travaux dans le courant de l'été 2007.

➔ 3. Architecture

Le centre technique des transports, par son architecture forte et identifiable, est un outil de valorisation du territoire angevin. Il est situé sur un terrain de six hectares, à l'entrée de l'agglomération angevine depuis Paris par l'autoroute A11. Comme l'île Saint Aubin, le lycée Jean Moulin et le futur parc d'activités tertiaires des Capucins, il s'inscrit tel un « mirage » dans ce paysage. Le centre technique des transports est donc un équipement phare donnant une image fugitive et identitaire à Angers Loire Métropole.



"Exposé en première ligne, le futur projet s'affirme dans la lignée des grands équipements d'infrastructure d'une agglomération. C'est une sorte de "balise urbaine" dont l'écriture architecturale élancée et dynamique trouve son inspiration dans les formes carrossées et fluides des machines qu'elle abrite." Frédéric Rolland, architecte.

Équipe de conception :

- ATELIER ROLLAND, atelier angevin d'architectes,
- TRACTEBEL, société belge, qui a pris en charge les équipements ferroviaires des installations,
- NOBLE, bureau d'études angevin, chargé de la gestion des fluides des bâtiments,
- CERT, bureau d'études angevin spécialisé pour les structures,
- SOGREAH, bureau d'études nantais spécialisé pour les VRD.

➔ 4. Fonctionnement



Le centre technique des transports accueillera, à son ouverture, les 17 rames du tramway et une partie du parc des bus (le dépôt de Saint-Barthélémy d'Anjou restant

pleinement opérationnel). Il répond à trois impératifs : remisage, entretien et régulation. En clair, il s'agit d'abriter les véhicules quand ils ne sont pas en service, d'assurer les visites techniques et l'entretien mécanique courant et d'accueillir le centre de contrôle. Le centre sera actif 24h/24h. Quelques 120 personnes y travailleront à divers postes : techniciens, conducteurs, mécaniciens, responsables et assistants du poste de commande centralisé... Les opérations de maintenance et de remisage s'effectueront en continu, avec des périodes creuses en milieu de journée afin de couvrir les 19h de fonctionnement du tramway de 5h30 à 0h30.



Maintenance

Ce sont toutes les activités qui visent à maintenir ou à rétablir les conditions optimales de bon fonctionnement et de confort du tramway. Sur ce site, s'effectueront les travaux d'entretien et de réparation du matériel roulant et des installations fixes de lignes (rails, lignes aériennes de contact, matériel d'exploitation). C'est là aussi que les véhicules seront quotidiennement préparés : lavés, contrôlés ; et les rames, alimentées en sable (ce qui permet de renforcer l'adhérence des rames aux rails, si besoin).

Remisage

Il correspond au stationnement des tramways et d'une partie des bus sur le site. Certains bus regagneront le centre technique des transports, après le dernier service du soir, plutôt que de retourner à vide jusqu'au site de Saint-Barthélemy d'Anjou. Ce qui est le cas, à ce jour. Cette nouvelle organisation permettra de mieux maîtriser les coûts et le niveau kilométrique du parc des bus.

Tour de contrôle

Autre fonction capitale du centre technique des transports : son rôle de tour de contrôle. C'est depuis ce site en effet que le réseau de transports en commun sera commandé, surveillé, observé à la loupe... Le poste de commande centralisé des bus et des tramways y sera installé.

Son rôle ? Réguler et superviser l'ensemble du trafic du réseau de transports en commun. Le centre technique des transports n'aura cependant pas pour effet de supprimer le site actuel de Saint-Barthélemy-d'Anjou. Le "gros" du parc des bus continuera d'y stationner, la nuit et le jour, et les réparations d'importance y seront toujours effectuées. Keolis Angers y maintiendra également ses services administratifs, commerciaux et sa direction.

→ 5. Écologie

Le centre fait l'objet d'une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE ®). Angers Loire Métropole souhaite créer si possible un site à énergie positive, c'est-à-dire, produisant plus d'électricité qu'il n'en consomme.

Un objectif ambitieux car, pour fonctionner, le centre technique des transports a des besoins en chauffage et électricité élevés :

- Chauffage :

- . Puissance : 1,2 MW (dont 0,2 pour le Poste de Commande Centralisé (PCC))
- . Consommations annuelles : 2 562 MW (dont 227 pour le PCC)

- Electricité :

- . Puissance : 600 KW (dont 60 pour le PCC)
- . Consommations annuelles : 1 300 MW (dont 130 pour le PCC)

L'enjeu est donc de créer ou d'utiliser de l'énergie « renouvelable », respectueuse de l'environnement, tout en recherchant un retour sur investissement raisonnable. Les solutions sont les suivantes :

- Chaufferie bois, partagée avec une partie des futurs logements des plateaux de la Mayenne (600).
- Chaufferie avec pompe à chaleur « air / eau » pour les locaux du PCC.
- Énergie solaire photovoltaïque, avec une surface minimum de 400 m², installée en toiture du PCC pour produire de l'électricité, vendue obligatoirement à EDF. Une surface de 6 000 m² serait nécessaire pour couvrir la totalité des besoins électriques du site.
- Énergie solaire thermique, avec une surface de panneaux échangeurs de 15 m², pour couvrir partiellement les besoins en eau chaude sanitaire.
- Minimiser la consommation en eau avec récupération des eaux de pluie, dans des bâches enterrées, pour le lavage des véhicules et traitement des eaux de lavage afin d'être autonome pour l'eau non potable. Objectif : autonomie du site en eau non potable avec recyclage d'au moins 50% des eaux de lavage.
- Éoliennes pour produire de l'électricité

→ 6. En chiffres

Coût du centre technique des transports : 22 millions d'euros HT. Le centre technique des transports bénéficie d'une subvention européenne de 2 millions d'euros.

- 17 tramways
- 40 bus articulés
- 10 000 m² de superficie couverte
- 6 hectares de superficie totale
- 120 emplois sur site (conducteurs compris)

➔ 7. Les travaux

Le calendrier respecté

Le démarrage des travaux a eu lieu dans le courant de l'été 2007. Les travaux se sont terminés à l'automne 2009.

Les équipes

- 23 entreprises
- Plus de 200 salariés intervenants sur le site
- Une vingtaine d'emplois créés pour l'exécution des lots